



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

Exercice 2019

**Service Public de l'Assainissement Non Collectif
SPANC**

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général
des collectivités territoriales

Département du Jura

Table des matières

PREAMBULE :	3
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. DELIBERATION FIXANT LES TARIFS	4
2.3. RECETTES 2018.....	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	5
4 INTERVENTION DU SPANC	5
4.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2018 :	5
4.2 NOMBRE DE DEPLACEMENTS :	5
4.3 NOMBRE DE VIDANGES :	5
5. ETAT DES LIEUX DU SPANC, DEPUIS SA MISE EN PLACE :	6

Préambule :

Au 1er janvier 2017, les communautés de communes Champagnole Porte du Haut Jura (CCCPHJ) et Plateau de Nozeroy (CCPN) ont fusionné pour former la CC Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ). Le SPANC était déjà compétence des deux collectivités mais avec un fonctionnement différent (régie et prestation de service). Par dérogation de la Préfecture, les deux modes de fonctionnement perdurent jusqu'à harmonisation.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal sur l'ensemble des 63 communes, par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Depuis le 1^{er} juillet 2019, trois nouvelles communes ont intégré la communauté de communes, portant le territoire d'intervention à 66 communes.

Compétences liées au service :

- Contrôle des installations neuves et existantes
- Entretien des installations (concerne uniquement la vidange des installations sur demande des usagers)

- Existence d'une étude de zonage **En Cours**
- Existence d'un règlement de service **Oui, date d'approbation : 26 mai 2009**
- Existence d'une CCSP **Non**

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie sur l'ensemble du territoire (~2090 installations). Les contrôles des installations sont réalisés soit par la technicienne de la communauté de communes, soit par l'intervention d'un prestataire (PB Assainissement).

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif dessert environ 2090 logements

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	non
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 60.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables dans le cadre du SPANC, au 1^{er} janvier 2019, sont les suivants :

Pour le territoire de l'ancienne CCCPHJ* :

Part fixe assainissement autonome	15 € (inchangé) / ans
ANC non conforme + réseau	part fixe (15 €) + 0,45 € le m ³ (inchangé)
Entretien préventif fosses	156 € : soit 6 X 26 € / an (inchangé)
Entretien urgent	selon les m ³ de boues vidangées

Pour le territoire de l'ancienne CCPN* :

Diagnostic existant, Contrôle de bon fonctionnement,	90 €
Diagnostic immobilier	120 €
PC contrôle de conception	90 €
PC Contrôle de réalisation	70 €
Entretien préventif fosses	156 € ou selon les m ³ de boues vidangées
Entretien urgent	selon les m ³ de boues vidangées

*Par dérogation, les deux modes de facturation perdurent en fonction des deux anciens territoires jusqu'à harmonisation.

2.2. Délibération fixant les tarifs

Les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2019, ont été fixés par délibération en date du 19 décembre 2018

2.3. Recettes 2019

TOTAL RECETTES (facturation du service)	70 996.05 €
--	--------------------

2.4. Dépenses 2019

TOTAL DEPENSES	44 891.75 €
Dont Vidanges	25 780.22 €
Dont Logiciel (MEZOTECH)	896.22 €
Dont Prestation PB Assainissement	5134.80 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2019**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2019**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Pour l'année **2019**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est le suivant :

L'indice est calculé a titre informatif

$$\text{Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100 = \frac{444 \times 100}{1958} = 22.7\%$$

4 Intervention du SPANC

4.1 Nombre de dossiers traités en 2019 :

Interventions	Nombre D'interventions
Vérification conformité de l'exécution de l'installation	19
Diagnostic de l'existant	232
Diagnostic en cas de vente	36
Contrôle de bon fonctionnement (Diagnostic réalisé préalablement)	105
Pc conception préalable	8

4.2 Nombre de déplacements :

Déplacements « SPANC » sur le terrain.....	477
dont journées de vidanges programmées (tournées en préventif).....	18
Autres déplacements	6
Déplacements pour formations, réunions...	4

4.3 Nombre de vidanges :

Nombre de vidanges ANC réalisées au cours de l'exercice 2019 :	178
Dont Vidanges ANC préventif en tournée	160
Dont Vidanges ANC en urgence	18
Vidanges raccordement en cas de travaux	13
Volume des boues vidangé en ANC	408 m3

5. Etat des lieux du SPANC :

	CCCNJ
Nombre d'installations	2090
Nombre d'installations vérifiées	1958
Reste à vérifier	132

*Sur les 1958 vérifications effectuées :

Sont conformes	444
Total installations vidangées	659